



Déclaration de l'Intersyndicale OFB au Cabinet du Premier Ministre Paris, le 24 janvier 2015

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Directeur de Cabinet,
Mesdames et messieurs les membres des cabinets ministériels,

L'entrevue à laquelle vous conviez aujourd'hui l'Intersyndicale OFB témoigne de votre attention au malaise de l'ensemble des agents de l'Office Français de la Biodiversité, ce dont nous vous remercions.

Nous sommes venus ici dénoncer les propos scandaleux et irresponsables tenus à leur égard par le Premier Ministre lors de son discours de politique générale, le 14 janvier dernier à l'Assemblée Nationale.

Ces propos s'ajoutent à ceux du Premier Ministre Gabriel Attal il y a un an, remettant en cause l'armement de la police de l'environnement. Les propos de M. Bayrou se font à nouveau l'écho complaisant d'attaques démagogiques et sans fondement issues de certains syndicats agricoles et de leurs relais politiques. Ces propos d'une grande violence affectent profondément les agents de l'OFB, qui sont injustement visés dans l'exercice de leurs missions. Ils sont choqués par ce Gouvernement qui, face à la détresse des agriculteurs, fait le choix de clouer au pilori l'un de ses opérateurs, alors que les vrais problèmes de l'agriculture ne sont pas traités. M. Bayrou a critiqué le port d'une arme de service lors des contrôles chez les agriculteurs, remettant en cause le principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant la loi et compromettant la sécurité des agents. Rappelons ici que deux inspecteurs du travail ont été tués par un agriculteur en Dordogne il y a dix ans et que le véhicule d'un de nos collègues a été saboté en fin d'année dernière dans le Tarn-et-Garonne.

De plus, mettre en cause le contrôle de professionnels, c'est attaquer le fondement même du code de l'environnement, posture totalement irresponsable dans le contexte d'effondrement de la biodiversité et de raréfaction de l'eau, deux facteurs qui menacent à terme la capacité des sociétés humaines à vivre correctement, voire à se maintenir. Les procès-verbaux de l'OFB concernent des infractions sérieuses de type délictuel - pollution de l'eau et des sols, usage abusif de produits phytosanitaires, destructions de zones humides ou d'espèces protégées, prélèvements d'eau illégaux - qui ont de réels impacts sur l'environnement et *in fine* sur la santé humaine. Il est donc hors de question de laisser le pouvoir politique, répercuté par certains préfets, interférer sur nos procédures judiciaires, en violation du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs. Nous sommes pourtant informés d'un cas récent et inquiétant dans le département de la Haute-Loire.

L'Office Français de la biodiversité et ses agents œuvrent dans un cadre clair et défini par la loi et les règlements. Il est le principal opérateur de l'Etat chargé de préserver la biodiversité, en s'appuyant sur l'expertise et l'action. L'OFB remplit cinq missions complémentaires :

- Police de l'environnement
- Connaissance et expertise
- Appui aux politiques publiques
- Gestion et restauration des espaces protégés
- Mobilisation des acteurs et des citoyens

La police de l'environnement est réalisée sous l'autorité des parquets pour la police judiciaire et des préfets pour la police administrative. Elle est cadrée par de nombreuses instructions internes conformes aux réglementations en vigueur. C'est pourquoi intervenir envers des usagers ou des professionnels en étant équipés de nos armes de défense ne constitue en rien une "faute", mais une application de la loi ... ce que tout représentant de l'Etat devrait savoir.

Les Inspecteurs de l'environnement ne sont pas nés avec la création de l'OFB en 2020. Nous exerçons en uniforme et nous sommes équipés de moyens de défense depuis plus de 40 ans. Nous sommes issus du corps des Eaux et Forêts créé de longue date, qui disposait de nos prérogatives actuelles. Et nous sommes parfaitement aguerris à nos missions, pour lesquelles nous suivons des formations adaptées et régulières.

Les chiffres rapportés aux médias et aux Ministres tout au long de l'année 2024 ont montré que les procès-verbaux de l'OFB concernant les agriculteurs sont rares. Pour rappel, ce sont environ 600 procédures par an, soit moins de 5% du total réalisé. Contrairement à ce qui a pu être affirmé, les agriculteurs ne sont donc pas particulièrement ciblés. C'est pourquoi accuser les agents de l'OFB de faire du militantisme ou d'avoir un quelconque lien avec la crise que subit la majeure partie des agriculteurs est un mensonge ; tenir des propos relayant ce type d'accusations est une faute, en particulier venant d'un Premier Ministre.

Nous exigeons que le Premier Ministre n'amplifie pas la confusion sciemment introduite par certains hommes politiques et lobbies, qui voudraient faire passer les agents de l'OFB pour des militants ou des adhérents d'un parti politique, notamment écologiste. Nous sommes des agents de l'Etat, impartiaux dans l'exercice de nos missions.

Les inspecteurs de l'environnement et les autres agents de l'OFB exercent leurs missions dans des contextes très sensibles et sont soumis à de nombreuses pressions. Ils œuvrent au quotidien dans les territoires et mettent au service de l'Etat, des collectivités, des entreprises et du public leurs compétences, leur professionnalisme et leur engagement professionnel. Ils doivent donc recevoir un soutien sans faille des pouvoirs publics et du gouvernement. L'Etat exige des agents publics de lui être loyaux, mais depuis une année, il se montre déloyal vis-à-vis d'eux : nous sommes donc payés en retour par du mépris.

L'OFB joue un rôle important dans la mise en œuvre des politiques de protection et de restauration de la Nature. Notre établissement n'a pas besoin d'attaques infondées mais au contraire, de prérogatives et de moyens renforcés, ainsi que de la reconnaissance par l'Etat des compétences et de l'investissement de ses agents.

L'adhésion massive des agents de l'OFB au mot d'ordre intersyndical montre le besoin urgent de paroles et surtout d'actes de la part du Premier Ministre.

Nous exigeons en conséquence :

- que soit adressé à tous les agents une lettre signée de Monsieur le Premier Ministre, exprimant son soutien ferme à chacun d'eux, réaffirmant le rôle déterminant des missions de l'OFB et celles de police en particulier,
- de sanctuariser les effectifs de l'OFB en annulant la baisse prévue de 25 ETP et d'annuler la baisse drastique envisagée du budget de l'OFB,
- de protéger désormais les implantations et les personnels de l'OFB contre toute agression ou attaque, quel que soit le syndicat agricole qui en est à l'initiative,
- d'annuler le point 3 de la circulaire commune MASAF/MTECP concernant le port discret dit "Inside" de l'arme, qui emporte une inégalité de traitement des citoyens, présente un danger pour les agents par la confusion qu'il fait naître dans l'esprit des agriculteurs et est en fait inapplicable,
- de démarrer avant le 31 mars 2025 dernier délai un chantier sur la mise en place du service actif pour les Inspecteurs de l'Environnement,
- de lancer au 31 mars 2025 avec le Budget et la Fonction publique la concertation visant l'amélioration du Quasi Statut de l'Environnement, à l'inverse de la suppression recommandée par la Cour des comptes.

Sans réponses acceptables de la part du Gouvernement, l'Intersyndicale se verra dans l'obligation de renforcer et d'amplifier le mouvement de contestation.

Nous vous remercions pour votre écoute.